

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE BELLECHASSE**

**MUNICIPALITÉ DE SAINT-GERVAIS
150, RUE PRINCIPALE
SAINT-GERVAIS (QUÉBEC) G0R 3C0**

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-GERVAIS, MRC DE BELLECHASSE, QC, tenue le mardi 5 novembre 2019 au lieu et à l'heure ordinaire des séances du conseil et à laquelle étaient présents :

*M. Guillaume Vermette
Mme Sylvie Lemelin
Mme Diane Bilodeau*

*Mme Denise Lapierre
Mme Diane Pouliot
Mme Myriam Goulet*

Tous formants quorum sous la présidence de Mme Manon Goulet, mairesse.

Est aussi présent, monsieur Richard Tremblay, directeur général & secrétaire-trésorier.

- 1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE PAR UN MOMENT DE RÉFLEXION**
- 2. APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR**
- 3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 1^{ER} OCTOBRE 2019**
- 4. DOSSIER(S) - ADMINISTRATION :**
 - 4.1 *Comptes et adoption;*
 - 4.2 *Dépôt des états comparatifs portant sur les revenus et les dépenses de la municipalité de Saint-Gervais pour la période du 1^{er} janvier au 31 octobre 2019;*
 - 4.3 *Dépôt aux membres du conseil du formulaire de déclaration des intérêts pécuniaires;*
 - 4.4 *Répartition des tâches pour les membres du conseil pour l'année 2020;*
 - 4.5 *Confirmation de la nomination du maire ou de la mairesse suppléant(e) et substitut du maire au conseil de la MRC de Bellechasse pour l'année 2020;*
 - 4.6 *Adoption du calendrier des séances du conseil municipal pour l'année 2020;*
 - 4.7 *Planification des séances de travail et de l'adoption des prévisions budgétaires 2020;*
 - 4.8 *Avis de motion – Règlement de taxation 2020;*
 - 4.9 *Acceptation des dépenses encourues dans le cadre du programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal - année 2019;*
 - 4.10 *Résolution de concordance et de courte échéance relativement à un emprunt par billets au montant de 481 000\$ qui sera réalisé le 12 novembre 2019;*
 - 4.11 *Adjudication du refinancement par billets au montant de 481 000\$;*
 - 4.12 *Recommandations de paiement no 5 – Allen Entrepreneur général – Assainissement des eaux usées;*
 - 4.13 *Paiement à UCP pour les travaux de pavage 2019*

5. DOSSIER(S) - GÉNÉRAL (AUX):

- 5.1 *Les communiqués;*
- 5.2 *Question(s) de l'assemblée;*
- 5.3 *Entente intermunicipale – concernant l'organisation et la fourniture des services d'urgence en milieu isolé (hors route) sur le territoire de la MRC de Bellechasse;*
- 5.4 *Nomination des membres du comité des sinistrés;*
- 5.5 *Financement des infrastructures en téléphonie mobile dans les régions;*
- 5.6 *Embauche de la nouvelle directrice générale;*
- 5.7 *Nouvelle entente concernant la fermeture de routes entre le Ministère des Transports et la Municipalité de Saint-Gervais.*

6. DOSSIER(S) - SERVICES PUBLICS :

- 6.1 *Circulation des VTT – Décision MTQ – Règlement 341-19.*

7. DOSSIERS - LOISIRS, CULTURE ET DÉVELOPPEMENT COMMUNAUTAIRE :

8. PÉRIODE D'INTERVENTION DES MEMBRES DU CONSEIL

9. DOSSIER(S) - URBANISME, ENVIRONNEMENT

- 9.1 *Avis de motion – règlement 247-04 (zonage).*

10. DOSSIER(S) - VARIA, AUTRE

11. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE PAR UN MOMENT DE RÉFLEXION

Les membres du conseil se lèvent et ont un moment de réflexion.

2. APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR

191101

IL EST PROPOSÉ PAR DENISE LAPIERRE

APPUYÉ PAR MYRIAM GOULET

ET RÉSOLU QUE l'ordre du jour de la présente séance soit adopté tel que lu et déposé.

Adopté unanimement.

3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 1^{ER} OCTOBRE 2019

191102

IL EST PROPOSÉ PAR DIANE POULIOT

APPUYÉ PAR SYLVIE LEMELIN

ET RÉSOLU QUE le conseil adopte le procès-verbal de la séance du 1^{er} octobre 2019 tel que présenté et déposé à la table du conseil.

Adopté unanimement.

4. DOSSIER(S) - ADMINISTRATION:

4.1 COMPTES ET ADOPTION

191103

IL EST PROPOSÉ PAR DIANE BILODEAU

APPUYÉ PAR GUILLAUME VERMETTE

ET RÉSOLU QUE le conseil accepte les comptes du mois d'octobre 2019 tels que présentés dans le document fourni aux membres du conseil et autorise le directeur général à en faire le paiement :

<i>Administration générale :</i>	<i>35 544.01</i>	<i>\$</i>
<i>Sécurité publique:</i>	<i>113 531.36</i>	<i>\$</i>
<i>Transport routier:</i>	<i>51 051.82</i>	<i>\$</i>
<i>Hygiène du milieu:</i>	<i>36 429.29</i>	<i>\$</i>
<i>Santé & Bien-être</i>	<i>0</i>	<i>\$</i>
<i>Aménagement et urbanisme</i>	<i>3 061.00</i>	<i>\$</i>
<i>Loisirs et culture:</i>	<i>18 335.78</i>	<i>\$</i>
<i>Frais de financement :</i>	<i>10 815.80</i>	<i>\$</i>
<i>Activités financières :</i>	<i>0</i>	<i>\$</i>
<i>TOTAL :</i>	<i>268 769.06</i>	<i>\$</i>

Adopté unanimement.

4.2 DÉPÔT DES ÉTATS COMPARATIFS PORTANT SUR LES REVENUS ET LES DÉPENSES DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-GERVAIS POUR LA PÉRIODE DU 1^{ER} JANVIER AU 31 OCTOBRE 2019

Les membres du conseil prennent connaissance du document et discute du contenu des états comparatifs portant sur les revenus et les dépenses de la municipalité de Saint-Gervais pour la période du 1^{er} janvier au 31 octobre 2019.

191104

IL EST PROPOSÉ PAR GUILLAUME VERMETTE

APPUYÉ PAR DIANE POULIOT

ET RÉSOLU d'accepter le dépôt des états comparatifs portant sur les revenus et les dépenses de la municipalité de Saint-Gervais pour la période du 1^{er} janvier au 31 octobre 2019 (selon les dispositions du Code municipal).

Adopté unanimement.

4.3 DÉPÔT AUX MEMBRES DU CONSEIL DU FORMULAIRE DE DÉCLARATION DES INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES

Le formulaire de déclaration des intérêts pécuniaires a été remis à chacun des membres du conseil, avec les articles du Code municipal qui y font référence.

4.4 RÉPARTITION DES TÂCHES POUR LES MEMBRES DU CONSEIL POUR L'ANNÉE 2020

201105

IL EST PROPOSÉ PAR MYRIAM GOULET

APPUYÉ PAR GUILLAUME VERMETTE

ET RÉSOLU QUE les membres du conseil municipal se répartissent la liste des tâches comme suit pour l'année 2020 :

<i>Administration générale (ressources humaines):</i>	<i>Manon Goulet</i>
<i>Bibliothèque municipale :</i>	<i>Diane Bilodeau</i>
<i>Loisirs:</i>	<i>Myriam Goulet</i>
<i>Sécurité publique, sécurité civile, Croix-Rouge :</i>	<i>Sylvie Lemelin</i>
<i>Travaux publics :</i>	<i>Guillaume Vermette</i>
<i>Comité Vision Sécurité 279:</i>	<i>Diane Pouliot</i>
<i>Assainissement & aqueduc :</i>	<i>Manon Goulet</i>
<i>Urbanisme & Zonage :</i>	<i>Myriam Goulet</i>
<i>Politique familiale et aînés :</i>	<i>Diane Bilodeau</i> <i>Diane Pouliot</i>
<i>Matières résiduelles;</i>	<i>Denise Lapierre</i>
<i>Maison de la Culture de Bellechasse:</i>	<i>Denise Lapierre</i>
<i>Comité aux sinistrés :</i>	<i>Diane Pouliot</i>
<i>Office municipal habitation :</i>	<i>Diane Pouliot</i>
<i>Service incendie :</i>	<i>Guillaume Vermette</i>
<i>CPE :</i>	<i>Sylvie Lemelin</i>
<i>Comité embellissement et Fleurons du Québec :</i>	<i>Sylvie Lemelin</i>
<i>Comité réflexion avenir de l'église</i>	<i>Diane Bilodeau</i> <i>Guillaume Vermette</i>
<i>Comité Brunch des bénévoles et nouveaux arrivants</i>	<i>Denise Lapierre</i> <i>Sylvie Lemelin</i> <i>Diane Pouliot</i>

Adopté unanimement.

4.5 CONFIRMATION DE LA NOMINATION DU MAIRE OU DE LA MAIRESSE SUPPLÉANT(E) ET SUBSTITUT DE LA MAIRESSE AU CONSEIL DE LA MRC DE BELLECHASSE POUR L'ANNÉE 2020

191106

IL EST PROPOSÉ PAR DIANE BILODEAU

APPUYÉ PAR DENISE LAPIERRE

ET RÉSOLU de nommer Myriam Goulet à titre de mairesse suppléante et de substitut de la mairesse au conseil de la MRC de Bellechasse pour l'année 2020.

Adopté unanimement.

4.6 ADOPTION DU CALENDRIER 2020 DES SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL

CONSIDÉRANT QUE l'article 148 du Code municipal du Québec prévoit que le conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune;

EN CONSÉQUENCE,

191107

IL EST PROPOSÉ PAR SYLVIE LEMELIN

APPUYÉ PAR DIANE POULIOT

ET RÉSOLU QUE le calendrier ci-après est adopté relativement à la tenue des séances ordinaires du conseil municipal pour 2020, qui se tiendront le mardi et qui débiteront à 20 h.

TABLEAU DES DATES DES SÉANCES DU CONSEIL POUR L'ANNÉE 2020

<i>14 janvier 2020</i>	<i>05 mai 2020</i>	<i>01 septembre 2020</i>
<i>04 février 2020</i>	<i>02 juin 2020</i>	<i>06 octobre 2020</i>
<i>03 mars 2020</i>	<i>07 juillet 2020</i>	<i>03 novembre 2020</i>
<i>07 avril 2020</i>	<i>04 août 2020</i>	<i>01 décembre 2020</i>

QU'UN avis public du contenu du présent calendrier soit publié par le directeur général et secrétaire-trésorier, conformément à la Loi qui régit la municipalité.

Adopté unanimement.

4.7 *PLANIFICATION DES SÉANCES DE TRAVAIL ET DE L'ADOPTION DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2020*

Les prochaines rencontres de travail pour la préparation des prévisions budgétaires 2020 seront les 18 novembre 13h30 et aussi le 25 novembre 2019, si besoin, à 13h30.

L'adoption des prévisions budgétaires sera le 16 décembre 2019, à 19h30 dans le cadre d'une assemblée extraordinaire.

4.8 *AVIS DE MOTION – RÉGLEMENT SUR LA TAXATION 2020*

Je soussigné, conseiller Guillaume Vermette, donne avis par la présente qu'à une prochaine séance du conseil, il sera présenté un règlement visant à fixer les taux de taxation, les tarifs de compensation et leurs conditions de perception pour l'année 2020.

_____, conseiller

4.9 *ACCEPTATION DES DÉPENSES ENCOURUES DANS LE CADRE DU PROGRAMME D'AIDE À L'AMÉLIORATION DU RÉSEAU ROUTIER MUNICIPAL – ANNÉE 2019*

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Gervais a pris connaissance des modalités d'application du volet Projets particuliers d'amélioration (PPA) du Programme d'aide à la voirie locale (PAV);

ATTENDU QUE le formulaire de reddition de comptes V-0321 a été dûment rempli;

ATTENDU QUE les travaux réalisés ou les frais inhérents sont admissibles au PAV;

ATTENDU QUE le réseau routier pour lequel une demande d'aide financière a été octroyée est de compétence municipale et admissible au PAV;

POUR CES MOTIFS,

191108

IL EST PROPOSÉ PAR GUILLAUME VERMETTE

APPUYÉ PAR DIANE POULIOT

ET RÉSOLU et adopté que le conseil de la municipalité de Saint-Gervais approuve les dépenses d'un montant de 114 543\$ relatives aux travaux d'amélioration réalisés et frais inhérents admissibles mentionnés sur le formulaire V-0321, conformément aux exigences du ministère des Transports du Québec.

Adopté unanimement.

4.10 RÉSOLUTION DE CONCORDANCE ET DE COURTE ÉCHÉANCE RELATIVEMENT À UN EMPRUNT PAR BILLETS AU MONTANT DE 481 000\$ QUI SERA RÉALISÉ LE 12 NOVEMBRE 2019

ATTENDU QUE, conformément au règlement d'emprunt suivant et pour le montant indiqué, la Municipalité de Saint-Gervais souhaite emprunter par billets pour un montant total de 481 000\$ qui sera réalisé le 12 novembre 2019, réparti comme suit :

Règlements d'emprunts #	Pour un montant de \$
300-13	481 000\$

ATTENDU QU'il y a lieu de modifier le règlement d'emprunt en conséquence ;

ATTENDU QUE, conformément au 1^{er} alinéa de l'article 2 de la Loi sur les dettes et emprunts municipaux (RLRQ, chapitre D-7), pour les fins de cet emprunt et pour le règlement d'emprunt numéro 300-13, la Municipalité de Saint-Gervais souhaite réaliser l'emprunt pour un terme plus court que celui originellement fixé à ces règlements;

191109

IL EST PROPOSÉ PAR DENISE LAPIERRE

APPUYÉ PAR DIANE BILODEAU

ET RÉSOLU QUE le règlement d'emprunt indiqué au 1^{er} alinéa du préambule soit financé par billets, conformément à ce qui suit :

- 1. les billets seront datés du 12 novembre 2019;*
- 2. les intérêts seront payables semi-annuellement, le 12 mai et le 12 novembre de chaque année;*
- 3. les billets seront signés par la mairesse et le secrétaire-trésorier;*
- 4. les billets, quant au capital, seront remboursés comme suit :*

2020.	26 300 \$	
2021.	27 100 \$	
2022.	27 800 \$	
2023.	28 600 \$	
2024.	29 300 \$	(à payer en 2024)
2024.	341 900 \$	(à renouveler)

QUE, en ce qui concerne les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2025 et suivantes, le terme prévu dans le règlement d'emprunt numéro 300-13 soit plus court que celui originellement fixé, c'est-à-dire pour un terme de cinq (5) ans (à compter du 12 novembre 2019), au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt;

Adopté unanimement.

4.11 ADJUDICATION DU REFINANCEMENT PAR BILLETS AU MONTANT DE 481 000\$

Soumissions pour l'émission de billets

<i>Date d'ouverture :</i>	<i>5 novembre 2019</i>	<i>Nombre de soumissions :</i>	<i>3</i>
<i>Heure d'ouverture :</i>	<i>10 h</i>	<i>Échéance moyenne :</i>	<i>4 ans et 5 mois</i>
<i>Lieu d'ouverture :</i>	<i>Ministère des Finances du Québec</i>	<i>Date d'émission :</i>	<i>12 novembre 2019</i>
<i>Montant :</i>	<i>481 000 \$</i>		

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Gervais a demandé, à cet égard, par l'entremise du système électronique « Service d'adjudication et de publication des résultats de titres d'emprunts émis aux fins du financement municipal », des soumissions pour la vente d'une émission de billets, datée du 12 novembre 2019, au montant de 481 000\$;

ATTENDU QU'à la suite de l'appel d'offres public pour la vente de l'émission désignée ci-dessus, le ministère des Finances a reçu trois soumissions conformes, le tout selon l'article 555 de la Loi sur les cités et les villes (RLRQ, chapitre C-19) ou l'article 1066 du Code municipal du Québec (RLRQ, chapitre C-27.1) et de la résolution adoptée en vertu de cet article.

1 -BANQUE ROYALE DU CANADA

26 300 \$	2,72000 %
27 100 \$	2,72000 %
27 800 \$	2,72000 %
28 600 \$	2,72000 %
371 200 \$	2,72000 %

Prix : 100,00000

Coût réel : 2,72000 %

2 -FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC.

26 300 \$	2,15000 %
27 100 \$	2,20000 %
27 800 \$	2,25000 %
28 600 \$	2,35000 %
371 200 \$	2,40000 %

Prix : 98,24500

Coût réel : 2,80795 %

3 -CAISSE DESJARDINS DE BELLECHASSE

26 300 \$	3,27000 %
27 100 \$	3,27000 %
27 800 \$	3,27000 %
28 600 \$	3,27000 %
371 200 \$	3,27000 %

Prix : 100,00000

Coût réel : 3,27000 %

ATTENDU QUE le résultat du calcul des coûts réels indique que la soumission présentée par la firme BANQUE ROYALE DU CANADA est la plus avantageuse;

191110

IL EST PROPOSÉ PAR MYRIAM GOULET

APPUYÉ PAR DIANE POULIOT

ET RÉSOLU QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;

*QUE la Municipalité de Saint-Gervais accepte l'offre qui lui est faite de BANQUE ROYALE DU CANADA pour son emprunt par billets en date du 12 novembre 2019 au montant de 481 000\$ effectué en vertu du règlement d'emprunt numéro 300-13. Ces billets sont émis au prix de 100,00000 pour chaque 100,00 \$, valeur nominale de billets, échéant en série **cinq (5) ans**;*

QUE les billets, capital et intérêts, soient payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré ou par prélèvements bancaires préautorisés à celui-ci.

Adopté unanimement.

4.12 RECOMMANDATION DE PAIEMENT NO 5 – ALLEN ENTREPRENEUR GÉNÉRAL – ASSAINISSEMENT DES EAUX USÉES;

CONSIDÉRANT la recommandation de SNC Lavalin pour le décompte progressif no 5 concernant les travaux de la station d'épuration.

191111

IL EST PROPOSÉ PAR GUILLAUME VERMETTE

APPUYÉ PAR SYLVIE LEMELIN

ET RÉSOLU d'autoriser le paiement final au montant de 36 228,63\$ taxes incluses à Allen entrepreneur général inc. dans le cadre du décompte progressif no 5 pour les travaux de la station d'épuration;

QUE le financement de ce projet soit utilisé par l'affectation pour le projet assainissement des eaux usées.

Adopté unanimement.

4.13 PAIEMENT À UCP POUR LES TRAVAUX DE PAVAGE 2019

CONSIDÉRANT la recommandation du service d'infrastructure de la MRC de Bellechasse dans le cadre du décompte progressif no 1 pour les travaux de pavage réalisés par Pavage UCP dans le 1^{er} Rang Ouest.

191112

IL EST PROPOSÉ PAR DIANE BILODEAU

APPUYÉ PAR DIANE POULIOT

ET RÉSOLU d'autoriser le paiement au montant de 114 563,08\$ taxes incluses à Pavage UCP dans le cadre du décompte progressif no 1 pour les travaux de pavage 2019 du 1^{er} Rang Ouest.

QUE ce projet soit financé à même le surplus accumulé affecté aux carrières et sablières.

Adopté unanimement.

5. DOSSIER(S) - GÉNÉRAL (AUX):

5.1 LES COMMUNIQUÉS :

5.1.1 *Objet : Demande d'un citoyen relative à un problème d'écoulement d'eau avec une canalisation dans l'emprise de la route 279.*

Le conseil prend note de la demande et demande au directeur général d'y donner suite en fonction du règlement 344-19.

5.1.2 *Objet : Demande de contribution Résidence Accueil Bellechasse-Sud*

191113

IL EST PROPOSÉ PAR DENISE LAPIERRE

APPUYÉ PAR DIANE POULIOT

ET RÉSOLU DE contribuer pour un montant de 100\$ à l'activité de financement d'un concert bénéfice pour l'organisme « Résidence Accueil Bellechasse Sud » qui se tiendra le 30 novembre 2019 dès 14h00 à St-Damien.

Adopté unanimement.

5.1.3 *Objet : Invitation à participer au social de Noël de l'APHB*

191114

IL EST PROPOSÉ PAR DENISE LAPIERRE

APPUYÉ PAR MYRIAM GOULET

ET RÉSOLU de permettre à un membre du conseil de participer à l'activité sociale de Noël de l'APHB au coût de 15,00\$ par personne membre et qui se tiendra le dimanche 8 décembre 2019 dès 10h30 à la salle fleur de Lys au 336, rue Saint-Jean à Honfleur.

Adopté unanimement.

5.1.4 *Objet : Demande de contribution pour le Cercle des Fermières de Saint-Gervais dans le cadre de leur 100e année d'existence*

191115

IL EST PROPOSÉ PAR DIANE BILODEAU

APPUYÉ PAR SYLVIE LEMELIN

ET RÉSOLU de remettre une contribution au montant de 1407\$ au Cercle de Fermières de Saint-Gervais afin d'aider à financer les activités du 100^e anniversaire de l'organisme.

QUE le paiement soit réparti en 2 tranches soit un paiement de 703,50\$ en novembre 2019 et un paiement de 703,50\$ en 2020.

QU'avec la remise de cette contribution, le Cercle de Fermières de Saint-Gervais s'engage à ne pas faire d'autres demandes de contribution en 2020.

Adopté unanimement.

5.1.5 *Objet : Demande d'appui Club Lions les Amis de Jean Vanier*

191116

IL EST PROPOSÉ PAR DENISE LAPIERRE

APPUYÉ PAR GUILLAUME VERMETTE

ET RÉSOLU de permettre à un membre du conseil, et ce au coût de 50\$ par personne, de participer au gala d'intronisation officielle et de remise de Charte du Club Lion les Amis de Jean Vanier qui se tiendra le samedi 30 novembre prochain au 243, rue Principale à Saint-Anselme.

Adopté unanimement.

5.1.6 *Objet : Campagne provinciale « Villes et municipalités contre le radon 2019 »*

Le conseil ne donne pas suite à cette demande.

5.1.7 *Objet : Demande de modification du règlement de zonage 247-04 concernant les zones 17-M et 23-M*

Le conseil prend connaissance de la demande de modification du règlement de zonage 247-04.

Le conseil, suite à l'analyse de la demande et de ses implications, va prendre sa décision dans les prochaines semaines.

5.2 *QUESTION(S) DE L'ASSEMBLÉE*

Une question est posée relativement au point 5.1.7 pour la demande de modification du règlement de zonage. Le conseil prendra le temps d'analyser la situation avant d'aller de l'avant avec cette demande.

5.3 *ENTENTE INTERMUNICIPALE – CONCERNANT L'ORGANISATION ET LA FOURNITURE DES SERVICES D'URGENCE EN MILIEU ISOLÉ (HORS ROUTE) SUR LE TERRITOIRE DE LA MRC DE BELLECHASSE*

ATTENDU que les municipalités parties à l'entente désirent se prévaloir des dispositions des articles 569 et suivants du Code municipal du Québec RLRQ C-27.1 pour conclure une entente relative à l'organisation et à la fourniture des services d'urgence en milieu isolé (hors route) sur le territoire de la MRC de Bellechasse;

ATTENDU que les membres du Conseil de la Municipalité de Saint-Gervais et le directeur incendie ont pris connaissance de l'entente relative à l'organisation et à la fourniture des services d'urgence en milieu isolé (hors route) sur le territoire de la MRC de Bellechasse ;

ATTENDU que l'entente relative à l'organisation et à la fourniture des services d'urgence en milieu isolé (hors route) sur le territoire de la MRC de Bellechasse a été adoptée lors de la séance ordinaire du Conseil de la MRC de Bellechasse (C.M. 19-10-214).

En conséquence,

191117

IL EST PROPOSÉ PAR GUILLAUME VERMETTE

APPUYÉ PAR MYRIAM GOULET

ET RÉSOLU

1^o Que la municipalité de Saint-Gervais accepte de signer l'entente intermunicipale régissant l'organisation et à la fourniture des services d'urgence en milieu isolé (hors route) sur le territoire de la MRC de Bellechasse;

2^o D'autoriser la mairesse et le directeur général à signer l'entente intermunicipale pour et au nom de la municipalité.

Adopté unanimement.

5.4 NOMINATION DES MEMBRES DU COMITÉ DES SINISTRÉS

CONSIDÉRANT QUE les membres du comité des sinistrés doivent être renouvelés;

191118

IL EST PROPOSÉ PAR SYLVIE LEMELIN

APPUYÉ PAR DIANE BILODEAU

ET RÉSOLU de nommer les personnes ci-dessous à titre de membres du comité des sinistrés.

*M. Raynald Goulet
Mme Marthe Bruneau
Mme Louisette Toussaint*

Adopté unanimement.

5.5 FINANCEMENT DES INFRASTRUCTURES EN TÉLÉPHONIE MOBILE DANS LES RÉGIONS

ATTENDU QUE les fournisseurs de services en télécommunication, face aux enjeux d'évolution technologique, de densité de la population et de topographie des territoires, dépendent de la disponibilité de fonds publics afin de combler les besoins d'accès à internet haute vitesse (IHV) et de mobilité dans les milieux ruraux;

ATTENDU QUE le programme « Branché pour innover » du gouvernement fédéral et le programme « Québec Branché » du gouvernement provincial, lancés en 2017, visaient uniquement à soutenir l'accès à IHV sur des réseaux fixes et sans fil mobile à travers le Québec;

ATTENDU QUE plusieurs communautés de la MRC de Bellechasse n'ont pu se qualifier à ces programmes, car ceux-ci comportaient des critères d'admissibilité qui les désavantageaient (cartes de référence établies par le gouvernement fédéral selon des zones hexagonales de 25 km², accès partiel au service 5/1 Mb/s (mégabits par seconde), besoin de démonstrations techniques lourdes pour obtenir du financement);

ATTENDU QU'aux élections provinciales de 2018, le gouvernement provincial promettait une couverture de 100 % des ménages à IHV et aux services mobiles en 4 ans et qu'il a annoncé lors de la présentation du dernier budget une enveloppe de 400 M\$ pour y arriver;

ATTENDU QUE l'annonce d'un programme de financement est imminente;

ATTENDU QUE le Fonds du CRTC, lancé récemment et alimenté par les fonds des télécommunicateurs, a pour but objectif d'offrir à tous les Canadiens une connexion IHV d'au moins 50 Mb/s pour le téléchargement et de 10 Mb/s en téléversement, ainsi que l'accès aux services mobiles de dernière génération tel que décrété par la décision du CRTC 2016-496;

ATTENDU QUE le Fonds du CRTC établit la base d'admissibilité pour l'aide financière par l'entremise de zones hexagonales semblables à celles des programmes précédents tout en rendant complètement inadmissibles au financement les hexagones où la présence d'un seul ménage desservi par une connexion 50/10 Mb/s est relevée ou encore si le seul rayonnement d'un signal cellulaire est capté n'eût égard à sa qualité;

ATTENDU QUE ces cartes d'admissibilité et critères ne permettront pas de financer adéquatement l'atteinte d'une couverture de 100 % des ménages puisque les télécommunicateurs n'auront pas d'intérêt économique à déployer leurs services sur de nombreuses communautés, surtout en téléphonie mobile;

ATTENDU QUE les nouveaux programmes des gouvernements fédéral et provincial devront permettre de combler cet écart qui défavorise les secteurs périurbains et communautés partiellement desservies;

ATTENDU QUE le ministère de l'Économie et de l'Innovation (MEI) travaille depuis des mois en collaboration avec des entreprises de télécommunication à définir un modèle d'opération qui assurera l'atteinte du service universel;

ATTENDU QUE le cadre réglementaire et le mode de fonctionnement de l'industrie des télécommunications établies par les organismes fédéraux responsables défavorisent de plus en plus les régions à la faveur des grands centres urbains, notamment par la recherche de tarification moins élevée en téléphonie mobile;

ATTENDU QU'un programme québécois doit mettre en place des règles d'application aux nouveaux programmes de financement qui viseront une couverture de 100 % de tous les ménages québécois tant au plan des infrastructures filaires que mobiles;

ATTENDU QUE l'accès aux infrastructures filaires et mobiles est un enjeu de développement économique, social, touristique et de sécurité publique pour ce qui est du service mobile pour la communauté ainsi qu'un important levier d'attraction et de vitalité pour une communauté située à quelques dizaines de kilomètres d'un grand centre urbain;

ATTENDU l'urgence d'intervenir dans les municipalités de la MRC de Bellechasse et de Saint-Gervais;

ATTENDU QUE le gouvernement provincial s'est engagé à agir,

EN CONSÉQUENCE,

191119

IL EST PROPOSÉ PAR MYRIAM GOULET

APPUYÉ PAR DIANE POULIOT

ET RÉSOLU QUE la Municipalité de Saint-Gervais demande au gouvernement du Québec, par l'entremise du ministère de l'Économie et de l'Innovation, d'assurer le financement des infrastructures mobiles dans le cadre du financement du programme Québec Haut débit.

Adopté unanimement.

5.6 *EMBAUCHE DE LA NOUVELLE DIRECTRICE GÉNÉRALE*

CONSIDÉRANT le départ du directeur général actuel à la fin de l'année.

EN CONSÉQUENCE,

191120

IL EST PROPOSÉ PAR MYRIAM GOULET

APPUYÉ PAR GUILLAUME VERMETTE

ET RÉSOLU QUE le conseil procède à l'embauche de Mme Josette Dufour, OMA à titre de nouvelle directrice générale de la municipalité de Saint-Gervais;

QUE son entrée en poste soit effective à partir du 2 décembre 2019;

QU'un contrat soit préparé en fonction des conditions entendues entre les deux partis.

Adopté unanimement.

5.7 *NOUVELLE ENTENTE CONCERNANT LA FERMETURE DE ROUTES ENTRE LE MINISTÈRE DES TRANSPORTS ET LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-GERVAIS*

CONSIDÉRANT le dépôt et les conditions de la nouvelle entente du MTQ pour la gestion de la fermeture de la route 279 soit avec la municipalité;

CONSIDÉRANT QUE les dépenses de la municipalité relatives à la fermeture de la route 279 excèdent les modalités de remboursement du MTQ.

CONSIDÉRANT QUE la municipalité n'a pas les effectifs nécessaires pour ce service;

CONSIDÉRANT QUE l'entente d'avant n'était pas plus avantageuse que celle-ci.

EN CONSÉQUENCE,

191121

IL EST PROPOSÉ PAR GUILLAUME VERMETTE

APPUYÉ PAR SYLVIE LEMELIN

ET RÉSOLU QUE la municipalité de Saint-Gervais informe le MTQ qu'elle ne renouvellera pas une nouvelle entente relative à la fermeture de la route 279 avec le MTQ, et ce pour les raisons énoncées ci-haut.

QU'à partir de ce jour le MTQ devra assumer cette responsabilité entièrement, et ce sans aucune collaboration de la municipalité.

Adopté unanimement.

6. **DOSSIER(S) - SERVICES PUBLICS:**

- 6.1 *Le directeur général informe le conseil municipal qu'il a reçu l'approbation du MTQ concernant le règlement 341-19 qui régit la circulation des véhicules hors route sur certains chemins municipaux.*

Suite à cela la directive a été donnée à la Fédération Québécoise des Clubs Quads (FQCQ) de procéder immédiatement à la réalisation du plan de signalisation en fonction des dispositions du règlement 341-19.

Le 1^{er} novembre dernier, nous avons reçu le plan de signalisation demandé à la FQCQ.

Les panneaux de signalisation ont donc été commandés dans les derniers jours et seront donc installés rapidement. À ce stade le règlement deviendra dès lors applicable, et ce pour le plaisir de tous les amateurs de VTT.

7. **DOSSIER(S) - LOISIRS, CULTURE ET DÉVELOPPEMENT COMMUNAUTAIRE :**

Aucun sujet de discuté pour ce point.

8. **PÉRIODE D'INTERVENTION DES MEMBRES DU CONSEIL :**

9. **DOSSIER(S) - URBANISME, ENVIRONNEMENT:**

- 9.1 **AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT 247-04 – ZONAGE**

Je soussigné, Guillaume Vermette conseiller, donne avis qu'à une prochaine séance du conseil, il sera présenté un projet de règlement 346-19 modifiant le règlement de zonage (règlement 247-04) concernant des modifications d'usages pour les zones 17-M et 23-M.

Conseiller

10. **DOSSIER(S) - VARIA, AUTRE**

Aucun point n'est ajouté au varia.

CERTIFICAT DU SECRÉTAIRE-TRÉSORIER

Je, soussigné, Richard Tremblay, directeur général et secrétaire-trésorier de ladite municipalité, certifie par les présentes que des crédits sont disponibles pour les dépenses ci-haut décrites et projetées par ce conseil de la susdite municipalité.

J'ai signé à Saint-Gervais, ce mardi 5 novembre 2019.

*Richard Tremblay;
Directeur général & secrétaire-trésorier*

11. LA LEVÉE DE LA SÉANCE

191122

IL EST PROPOSÉ PAR DIANE BILODEAU

APPUYÉ PAR DENISE LAPIERRE

ET RÉSOLU QUE la séance soit levée à 21h10

Adopté unanimement.

Je soussigné, mairesse de Saint-Gervais, donne mon assentiment sur l'ensemble des résolutions telles qu'elles sont rédigées dans le présent procès-verbal;

À l'exception de la (des) résolution(s) suivante(s) (s'il y a lieu):

*Manon Goulet,
Mairesse*

*Richard Tremblay, OMA
Directeur général & secrétaire-trésorier*